

N° 5296. ACCORD EUROPÉEN RELATIF AUX MARQUES ROUTIÈRES.
FAIT À GENÈVE, LE 13 DÉCEMBRE 1957¹

ADHÉSION

Instrument déposé le:

20 décembre 1963

ROUMANIE

(Avec la réserve que la République populaire roumaine ne se considère pas liée par les stipulations des alinéas 2 et 3 de l'article 14 de l'Accord; pour prendre effet le 19 mars 1964.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 372, p. 159; vol. 383, p. 335; vol. 396, p. 351; vol. 399, p. 295; vol. 434, p. 348; vol. 450, p. 471, et vol. 456, p. 501.